

Le Président

Monsieur MARZOLF
Président
Commission Particulière du Débat
Public LGV PACA
1 Boulevard Dugommier
13001 MARSEILLE

Nice, le 9 Mai 2005

Nos Réf. : DA.LP.im
1.2005.112

Objet : Débat Public LGV PACA

Monsieur le Président,

Dans le cadre du débat public LGV PACA, nous avons l'honneur de vous communiquer, ci-après, la position de notre organisation professionnelle.

La Fédération du BTP des Alpes Maritimes considère ce projet structurant à la fois vital pour l'économie de notre Région et parfaitement cohérent au regard des perspectives de développement de notre territoire.

Un projet vital

Souffrant d'un réseau de communication routier et autoroutier notoirement et durablement insuffisant, la Côte d'Azur risque, de surcroît, de se trouver à moyen terme confrontée à la saturation de son aéroport international.

Le projet de LGV PACA constitue, à ce jour, la seule opportunité d'une liaison à la fois économique et rapide pour les usagers, susceptible de permettre un désenclavement national (liaison avec Lyon et Paris notamment) mais également international (arc méditerranéen Barcelone – Gênes).

Dans cette perspective, il importera de privilégier un scénario offrant un temps de parcours d'environ 3H30 vers Paris afin de faciliter, notamment, le report de passagers de l'avion vers le train (actuellement 9,3 millions de passagers aériens par an sur Nice dont 3 millions sur la seule liaison Nice-Paris).

.../...

Un projet cohérent

Sur le plan des communications internes, le projet de LGV Côte d'Azur pourra utilement alimenter le réseau des autres modes de transports actuels ou en cours de construction, afin de disposer d'un maillage intermodal performant.

Au-delà de l'actuel réseau routier, les TER, le futur tramway de Nice, les transports maritimes représenteront le prolongement idéal au projet de LGV pour tous les voyageurs nationaux.

Sur le plan des communications internationales, une connexion de la ligne LGV à l'aéroport permettra d'assurer une intermodalité particulièrement pertinente.

D'autre part, il paraît indispensable d'intégrer, dans une seconde phase de réalisation, le prolongement du LGV vers l'Italie, en privilégiant la connexion au réseau ferré de ligne à grande vitesse reliant Vintimille, Milan et Gênes, partenaires économiques traditionnels de la Côte d'Azur, intégrant ainsi des possibilités de rapprochement avec la Suisse et l'Autriche.

Cette option présenterait en outre l'avantage de permettre un financement européen conséquent, compte tenu de la dimension finale du projet.

Espérant que ces contributions permettront d'éclairer la Commission Particulière de Débat Public, et vous remerciant par avance de l'intérêt que vous y porterez,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.

Daniel ALBERTI